



### LE MOT DU PRIEUR

Si les enfants ont des devoirs à remplir envers leurs parents, devoirs synthétisés par la lapidaire formule « Tu honoreras ton père et ta mère », les parents eux aussi ont des devoirs, et combien grands et nobles, envers les enfants que Dieu leur a confiés. Ces devoirs des parents tiennent aussi en peu de mots : l'amour et l'éducation. Je voudrais développer ici le devoir d'instruction, qui appartient à l'éducation. Notons que ces deux termes ne sont pas interchangeables : l'éducation concerne l'ensemble de la personnalité : corps, intelligence et volonté. L'instruction, elle, consiste dans la transmission d'un savoir, d'une connaissance qui nourrit l'intelligence et lui permet ainsi de diriger à bon escient la volonté. Comme le dit si bien l'adage scolastique : Rien ne peut être aimé qui n'est d'abord connu. Les parents ont donc le devoir soit d'instruire eux-mêmes leurs enfants, soit de veiller à ce qu'ils reçoivent une instruction convenable. Je voudrais attirer l'attention sur trois points : l'importance d'une instruction religieuse solide, le choix d'une école catholique et l'exigence d'un bon niveau culturel.

Si nous jugeons des choses à l'aune de l'éternité, nous n'aurons aucune difficulté à saisir que l'instruction

religieuse est primordiale. C'est la science qui nous permet de nous diriger vers notre salut éternel. Tout le reste peut à la limite être négligé, mais pas l'apprentissage des vérités de foi. Les parents seuls pourront donner les bases de cette instruction religieuse par l'enseignement des premières notions de la doctrine chrétienne, par les habitudes de la prière en famille, prière tant privée que collective ou liturgique, par la formation de la conscience morale et d'une manière générale, par un climat familial chrétien qui donnera l'amour de la vertu et la haine du péché. Les parents doivent également veiller à ce que leurs enfants assistent à des cours de catéchisme, et cela sans limite d'âge : notre formation chrétienne relève de la formation continue. En

aucun cas le sermon dominical ne saurait suffire : il suppose une bonne connaissance de la foi et ne saurait y suppléer.

Dans ce domaine, deux défauts se rencontrent parfois. Certaines familles peu pratiquantes font de la communion solennelle l'horizon indépassable de toute vie religieuse. Nous assistons ainsi parfois à des promesses solennelles faites par des enfants candides de s'attacher pour toujours à Notre-Seigneur, en présence de parents qui eux ont pris la ferme résolution de ne plus les laisser franchir désormais le seuil d'une église. Dans

## Quelle instruction pour nos enfants ?

## OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE 2008

Chapelle	Reims	Charleville	Joinville	Le Hérie	Saint-Quentin
<b>Jeu</b> di Saint					
Confessions	18h00	Pendant l'adoration	Pendant l'adoration		
Messe Vespérale	19h00	19h00	19h00	17h30	18h00
Adoration du Saint Sacrement au reposoir jusqu'à 24h00					
<b>Vend</b> redi Saint					
Chemin de Croix	15h00	15h00	18h00	11h00	15h00
Confessions	Après le Chemin de Croix	Après le Chemin de Croix	Avant et après le Chemin de Croix		
	18h00		18h15		
Fonction Liturgique	19h00	19h00	19h00	15h30	
<b>Samedi</b> Saint					
Confessions	17h30 à 19h00	17h30 à 18h30	17h30 à 19h00		
Vigile Pascale	22h00	22h30	22h15	22h30	

d'autre cas, la pratique religieuse continue mais l'instruction catéchétique s'arrête brutalement. L'adolescent poursuivra son instruction profane durant de nombreuses années - on n'arrête pas la montée du temps des études, à défaut de monter le niveau - et n'entendra plus un mot sur la doctrine chrétienne, si ce n'est pour la tourner en ridicule. Il saura tout sur la géométrie analytique, mais le dogme de l'Incarnation ne sera plus qu'un vague souvenir. Tout sur Baudelaire, rien sur saint Pierre. Le pape saint Pie X prévient les parents sur ce devoir d'instruction religieuse dans son décret *Quam singulari* : « Ceux qui ont charge des enfants doivent mettre tous leurs soins à les faire approcher très fréquemment de la Sainte Table après leur Première Communion et, si c'est possible, même tous les jours, comme le désirent le Christ Jésus et notre Mère la Sainte Eglise (...). Que ceux qui ont cette charge se rappellent aussi le très grave devoir qui leur incombe de veiller à ce que ces enfants assistent aux leçons publiques de catéchisme, sinon qu'ils pourvoient autrement à leur instruction religieuse. ». Nous ne connaîtrions pas une telle déchristianisation sans cette terrible fracture qui s'est produite dans la transmission de la foi. Que de parents coupables, et j'oserais dire criminels, qui ont négligé ou refusé de donner à leurs enfants le pain de la doctrine, indispensable pour leur salut.

Outre cette instruction religieuse, les parents doivent s'assurer que leurs enfants reçoivent une bonne instruction humaine, tant littéraire que scientifique. Pour ce faire, la famille se fait aider de l'école. Et cette école ne saurait être autre qu'une école catholique, selon l'enseignement constant de l'Eglise. Pour juger du caractère catholique d'une école, il faut se référer à la lumineuse définition qu'en donne le pape Pie XI dans l'encyclique *Divini illius Magistri* : « Ainsi donc, le seul fait qu'il s'y donne une instruction religieuse (souvent avec trop de parcimonie) ne suffit pas pour qu'une école puisse être jugée conforme aux droits de l'Eglise et de la famille chrétienne, et digne d'être fréquentée par les enfants catholiques. Pour cette conformité, il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programme et livres, en tout genre de discipline, soient régis par un esprit vraiment chrétien, sous la direction et la maternelle vigilance de l'Eglise, de telle façon que la religion soit le fondement et le couronnement de tout l'enseignement, à tous les degrés, non seulement élémentaire, mais moyen et supérieur ». Les écoles privées sous contrat ne répondent manifestement pas à une telle définition, car elles appliquent les programmes et les méthodes de l'Etat avec des personnels formés par l'Etat. Le « Saint-Joseph » du papier à en-tête n'en est que plus trompeur : un bon « Jules-Ferry » annonce au moins la couleur.

Je ferai deux remarques sur le choix d'une école catholique. Tout d'abord, celle-ci n'est pas une école parfaite. Elle a au contraire de nombreux défauts : un enfant peut y proférer des mots grossiers dans la cour de récréa-

tion, un professeur peut laisser une faute d'orthographe dans une appréciation, une maîtresse peut manquer de pédagogie pour expliquer une leçon et en général, cette école souffrira d'un manque de moyens continuel. Mais, dans cette école, c'est la politesse et non la vulgarité qui est enseignée, l'orthographe n'y est pas considérée comme une science bourgeoise et méprisable et les professeurs accomplissent en chrétiens leur devoir d'état, c'est-à-dire avec la compétence requise. Quant au manque de moyen, c'est souvent sans solution. Ne recherchez donc pas la perfection dans une œuvre humaine et donc imparfaite.

Le type d'obligation qui incombe aux parents est celui qui naît d'une loi positive : les parents doivent mettre leurs enfants dans une école catholique dans la mesure où ils le peuvent. L'analogie est possible avec le commandement de l'Eglise qui nous demande d'assister à la messe les dimanches et les fêtes d'obligation : je suis tenu à cette assistance dès que cela est possible. En cas de maladie, de grand éloignement et de devoir impérieux de charité, cette obligation cesse. Il peut donc arriver que des parents ne puissent, pour un temps, envoyer leurs enfants dans une école catholique. Mais attention, il ne faut pas se satisfaire de cette situation, mais tout faire pour rendre possible une éducation catholique à ses enfants. Bien évidemment, ce choix entraînera des sacrifices importants, tant financiers qu'affectifs, qui ne constituent pas des motifs suffisants pour se dispenser de son devoir. Les parents seront jugés sur l'éducation donnée à leurs enfants, non sur le montant de leur épargne.

Voyons enfin la question du niveau de l'instruction qui doit être dispensée. Nous vivons dans une société décadente qui ne peut servir de référentiel culturel sous peine de péril de mort de l'intelligence. Nous devons veiller à transmettre à la jeunesse une instruction solide, substantielle, qui développe l'intelligence au mieux et forme des hommes cultivés, capables de porter un jugement droit et donc libres. Et ce n'est pas l'instruction dispensée par l'Education Nationale qui arrivera à ce but. Le système actuel est, selon l'expression de Jean-Paul Brighelli, « la fabrique du crétin », qui forme une jeunesse inculte, baignée dans l'hédonisme et le matérialisme, incapable de juger par elle-même, tout juste bonne à répéter les slogans de la religion des Droits de l'Homme, de la démocratie universelle, du mondialisme en marche. Des ilotes de la pensée, de la matière cérébrale disponible pour la pub de Coca-Cola. L'école doit au contraire assurer une véritable formation intellectuelle, tant par l'étude de la littérature que par celle des sciences. Pensons à la force incomparable d'une bonne formation thomiste par rapport aux programmes actuels de philosophie qui visent à former le parfait libéral, imbu du plus complet relativisme. Que dire de l'étude du latin qui affine la rigueur de l'analyse grammaticale, donne accès au sens de la plupart des mots français, constitue une vigoureuse gymnastique intellectuelle et ouvre les trésors de nos raci-

nes culturelles. Même en dehors de l'école, soyons exigeants pour enrichir le niveau culturel de notre jeunesse.

J'entends d'ici la réflexion : « Monsieur l'Abbé, nous avons bien compris vos leçons et nous avons supprimé la télévision à la maison ». Plus de télé, mais que de DVD ! Ce n'est plus la culture Star'Ac, mais la culture Stallone. Soyez honnêtes : combien vos enfants et vos adolescents lisent-ils de livres entre deux séances de DVD. Je dis livres : mais lignes conviendrait mieux, hélas ! Un autre domaine montre la baisse phénoménale de notre niveau culturel : il s'agit de l'appauvrissement du langage. Même en dehors des banlieues, le vocabulaire se rétrécit comme peau de chagrin. Orwell l'avait annoncé dans son prophétique *1984* : le novlangue, indigent à souhait, s'impose afin de limiter la pensée des citoyens de la démocratie universelle. Pour les concepteurs du novlangue, il s'agissait de limiter le vocabulaire à quelques mots clés les plus simples possible, à partir desquels étaient formés tous les autres mots par dérivation et composition. Ainsi, l'adjectif bon donnait *inbon*, pour mauvais, *plusbon* pour meilleur et éventuellement *doubleplusbon* pour excellent. La réalité dépasse la fiction, car si nous n'avons pas *inbon*, nous avons *trop bon* qui remplace des pans entiers de notre vocabulaire. Tout est, à entendre nos jeunes, *trop bon* ou *trop cool* (ce qui semble être un synonyme). L'idée d'excès, de démesure, remplace toutes les nuances du comparatif et du superla-

tif. Mais le pire arrive : en faisant mes courses dans un supermarché, je découvris avec stupeur un maillot frappé du slogan : « Je suis trop ». L'adjectif n'est même plus nécessaire, l'adverbe seul suffit : Orwell est définitivement dépassé. Mais cette raréfaction des mots agit comme la raréfaction de l'oxygène en altitude : elle supprime toute aisance de la pensée, toute agilité conceptuelle, c'est l'asphyxie programmée de l'intelligence. Le laxisme de la grammaire s'accompagne de la pensée laxative. Est-ce ce que nous voulons pour nos enfants ? Comment influencer sur la société si nous ne pouvons occuper les postes réservés à l'élite (car cette élite existe toujours, formée dans les lieux préservés pour la transmission du savoir) par paresse et conformisme ? Maintenons un idéal plus élevé que la simple préservation de la drogue.

Ce devoir d'instruction nous apparaît ainsi avec toutes ses grandeurs et ses exigences. Nous voulons former les citoyens du ciel, ne négligeons pas cependant la transmission des connaissances et l'instruction profane. La grâce suppose la nature, et une nature riche et ornée constitue un support de choix pour la grâce de Dieu. Selon l'expression de saint Paul, il nous faut réduire toute intelligence en servitude pour qu'elle obéisse au Christ (II Cor X, 5) : encore faut-il qu'il y ait intelligence.

*Abbé Ludovic Girod*

Monsieur l'abbé J. Gérard, ordonné

le 29 juin 1983, fêtera son

## JUBILÉ SACERDOTAL

à Joinville

le 29 juin 2008

Messe chantée à 10h00

Repas festif après la Messe

**CONFÉRENCE D'ARNAUD DE LASSUS**

**LA FRANC-MAÇONNERIE**

**Mardi 11 mars à 20h30**

Eglise Notre-Dame de France

**Entrée libre**

## DENIER DU CULTE 2008

Chaque année, le Denier du culte aide le Prieuré à réaliser l'apostolat de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X dans la vaste région de Champagne Ardenne à laquelle il faut ajouter le département de l'Aisne. Des enveloppes sont déposées à cet effet sur les tables de presse à l'entrée des chapelles. Sur demande, un reçu fiscal peut être obtenu.

La Fraternité Sacerdotale Saint Pie X est une association culturelle reconnue par l'Etat et les dons qui lui sont faits permettent d'obtenir une réduction d'impôt correspondant à 66% de votre don, dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Ainsi un don de 100 euros ne vous coûte en réalité que 34 euros. Le reçu fiscal délivré par le Prieuré sera à joindre à votre déclaration de revenus de l'année durant laquelle le don aura été effectué.

Les quêtes dominicales ne couvrent qu'un tiers des dépenses du Prieuré.

*N. B. : Si vous désirez faire un don à l'école Saint-Rémi avec remise d'un reçu fiscal, il faut nous faire parvenir un chèque à l'ordre de l'ADEC. Un chèque à l'ordre de l'école Saint-Rémi ne pourra nous permettre de délivrer de reçu fiscal.*

## AU FIL DU TEMPS ...

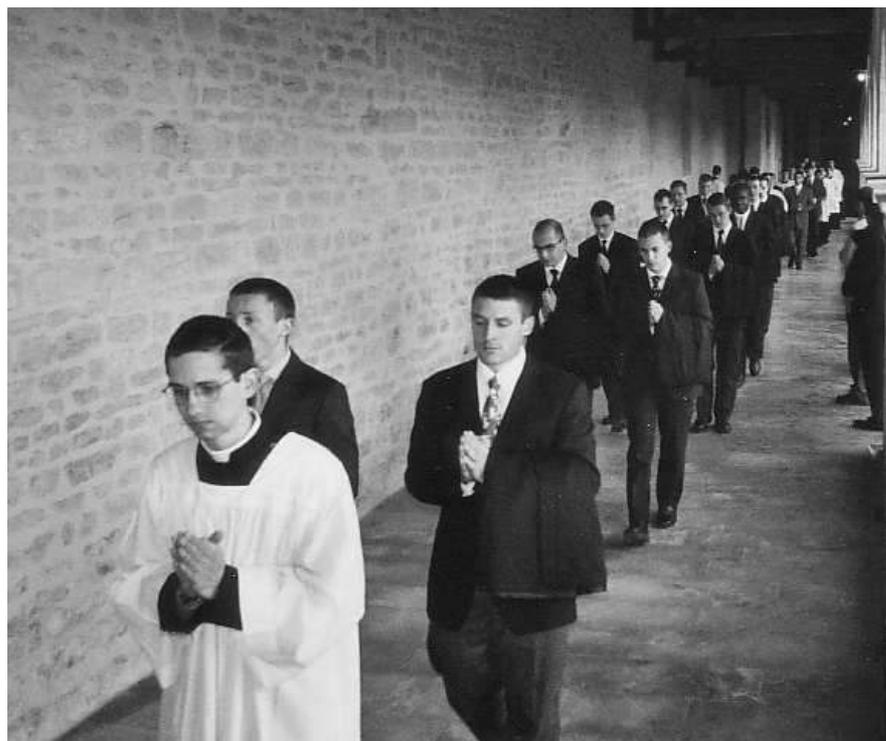


Vendredi 25 janvier : conférence du docteur Xavier Dor, sur l'action de son association, SOS Tout-petits, contre l'avortement. Le Docteur nous donne un émouvant témoignage de ce que la foi et la charité peuvent nous inspirer pour lutter contre ces lois criminelles qui tuent chaque année des centaines de milliers d'enfants. Nous espérons que cette conférence débouchera sur des actions concrètes dans la ville de Reims, pour éveiller la conscience endormie de nos concitoyens.



Samedi 26 janvier : réunion préparatoire au pèlerinage de Pentecôte, qui rassemble les responsables des chapelles de Reims, de Charleville et de Troyes, ainsi que des fidèles désirant s'impliquer dans l'organisation. Grande nouveauté pour cette année : nous lançons un chapitre des enfants régional, sous le patronage de saint Rémi. Nous espérons que l'exemple des enfants ranimera l'ardeur des adultes qui avait tendance à se refroidir ces dernières années. Réservez dès à présent le grand week-end de la Pentecôte, de nouveau entièrement chômé, pour témoigner de votre foi sur les routes d'Ile de France.

Samedi 2 février : cérémonie des prises de soutane à Flavigny. L'Abbé Girod, accompagné d'un groupe d'enfants de chœur, se rend au séminaire Saint-Curé-d'Ars de Flavigny pour l'émouvante cérémonie de prise de soutane. Treize jeunes gens ont ainsi revêtu, avec la bénédiction de Mgr Williamson, la sainte livrée du Christ, en attendant leur entrée dans le clergé. Parmi ceux-ci, Guy Bevan, dont la famille s'est installée dans l'Aisne, près de Le Hérie. Au retour, nous visitons la splendide abbaye de Fontenay, joyau de l'art cistercien.



**Du 2 au 10 février** : à l'occasion des indulgences accordées par le pape Benoît XVI pour le 150<sup>ème</sup> anniversaire des apparitions de Notre Dame à Lourdes, nous organisons dans nos chapelles des exercices de dévotion en l'honneur de l'Immaculée. Ainsi à Reims, pendant la neuvaine préparatoire, un chapelet est récité tous les jours devant une statue de Notre-Dame de Lourdes, suivi de la sainte Messe. A Charleville-Mézières, le chapelet est récité tous les jours devant la statue de Notre-Dame de Lourdes.

**Samedi 9 février** : journée d'adoration du très saint Sacrement à Reims et à Charleville-Mézières. A Reims, après une messe matinale à Notre-Dame de France, le saint Sacrement reste exposé jusqu'à 15h00. Ce sont les fidèles ardennais qui prennent la suite en assistant à une adoration de 15h00 à 18h00. Rappelons que tous les jours de l'année une telle adoration est organisée dans l'une des maisons ou chapelles de la Fraternité, pour implorer les grâces du Ciel en faveur de l'Eglise.

Ce même samedi, sortie des louveteaux au fort de la Pompelle. Nous commençons par la visite du fort, transformé en musée de la grande guerre. Les photos aériennes de l'époque donnent une idée du pilonnage intense de ce fort en 1918 : un paysage lunaire, zébré en tous sens par les galeries des tranchées. Les louveteaux se livrent ensuite à leur activités habituelles dans les bois, avec une cérémonie de remise de foulard à la fin.

**Dimanche 10 février** : toujours dans le cadre de la neuvaine préparatoire à la fête de Notre-dame de Lourdes, les fidèles de la chapelle Saint-Walfroy se réunissent l'après-midi à la grotte de Lourdes d'Iges, près de Sedan, pour y réciter publiquement le chapelet.

**Lundi 11 février** : c'est une messe chantée qui vient célébrer, tant à l'église Notre-Dame de France qu'à la chapelle Saint-Walfroy, ce 11 février 1858, jour de la première apparition à la grotte de Massabielle.



## Récollecion de Carême au Prieuré N-D de Fatima

**Samedi 8 Mars**

**Thème :**

**DIEU DANS L'HISTOIRE PAR MARIE**

11h15 : Messe

12h00 : Repas tiré du sac

13h30 : Instruction suivie d'un temps de prières

15h00 : Instruction suivie du chapelet

*Activités et instructions prévues  
pour les enfants*

# L'ILUSION LIBÉRALE DU CARDINAL BARBARIN

Le journal **La Croix** (17 décembre 2007) relatait un fait assez insolite, dans un article intitulé *“Monseigneur vous êtes mon frère”*. L'article débutait ainsi : *“Un musulman, Kamel Kabtane, recteur de la Grande Mosquée de Lyon, a remis [le 10 décembre 2007] les insignes d'officier dans l'Ordre national du Mérite au Cardinal Philippe Barbarin.”*

Il nous apprend, en outre, que la décoration a été demandée par Nicolas Sarkozy quand il était Ministre de l'intérieur et des cultes, mais que c'est le Cardinal lui-même qui a sollicité le musulman pour accomplir ce rituel et que ce dernier en a été très surpris. L'article souligne encore que cet “événement” se situe dans la droite ligne des rencontres interreligieuses organisées à Assise par Jean-Paul II, en 1986, et de celle organisée par la communauté Sant'Eugidio, en septembre 2005. La cérémonie s'est déroulée dans les salons de l'évêché. Deux beaux discours ont été prononcés par les orateurs citants pêle-mêle des philosophes, saint Paul, l'Évangile, Pie XI, Jean-Paul II, mais aussi le Coran. Le Cardinal : *“Comme chercheurs de Dieu, nous sommes frères.”* Kamel Kabtane : *“Permettez-moi de vous dire, Mgr, que vous êtes mon frère.”* Au final, tout le monde a pu y trouver son compte.

Ceci est peut-être l'occasion de rappeler quelle est la politique religieuse officielle de l'Islam : *“Ils [les chrétiens] doivent abandonner les théories de la déité de Jésus, de la Trinité, de l'Incarnation comme du péché originel et celle de la Rédemption... Voilà, non pas l'objet, mais le point de départ d'un dialogue loyal et utile, en dehors duquel tout ne serait que divagation naïve et verbosité stérile... Tout dialogue doit tenir compte de ces préalables qui sont, en vérité, pour l'Islam, des conditions sine qua non.”* (Traité Moderne de théologie islamique, Hamza Boubakeur, Maisonneuve et Larose, Paris, 1985, p. 113 et 114. Cité par Sisino, juin 1992)

Voyons maintenant l'histoire.

Le Martyrologe, par exemple, rappelle au 16 janvier : *“A Marakech, en Afrique, la passion des cinq premiers martyrs de l'Ordre des Frères mineurs (fanciscains), savoir : Bérard, Pierre et Othon, Accurse et Adjut, laïques. pour avoir prêché la foi chrétienne et réprouvé la loi de Mahomet, ils endurèrent divers tourments et outrages, puis furent décapités par ordre du roi des Sarrasins.”* Ce cas n'est pas unique. Mais, il y a plus proche de nous.



Le Cardinal Barbarin et Kamel Kabtane

**Fideliter** N°143 (septembre-octobre 2001) dresse la liste de 22 persécutions violentes de chrétiens, en 3 ans seulement (1998-2001), en Arabie Saoudite, au Yémen, en Indonésie, en Turquie, au Soudan, en Égypte, au Nigéria, au Sénégal, aux Philippines, en Malaisie et à Chypre. Les revues **Geo** (N°254, avril 2000), **Monde et Vie** (N°688, sept. 2001), **Dimanche** (N°40, 27 oct. 2002), ont rappelé à bon escient, que le Soudan musulman réduisait encore, à l'aube du troisième millénaire les chrétiens en esclavage (prix : 300 francs pièce !). **Valeurs Actuelles** (21 décembre 2007), sous la plume de Thomas Grimeaux, signale que *“dans un nombre croissant de pays, le simple fait d'être chrétien peut valoir l'exil forcé ou la mort. Les défenseurs patentés des droits de l'homme ont souvent tendance à l'oublier”*. Et l'article de dresser l'atlas des États anti-chrétiens, qui sont tous, ou communistes, ou hindouistes, ou musulmans (cf. ci-dessus), et de donner quelques exemples de persécutions institutionnalisées. Il est clair que, lorsque l'Islam est au pouvoir, l'Islam pratiqué n'est pas un islam “modéré”, mais un islam “dur”.

**L'Osservatore Romano** publiait le 26 octobre 1999, un avertissement très lucide de Mgr Bernardi qui citait quelques musulmans : *“Grâce à vos lois démocratiques, nous vous envahirons ; grâce à nos lois religieuses, nous vous dominerons.”* Et encore : *“Nos chefs se sont réunis et ils ont décidé que tous les infidèles doivent être assassinés.”* (Fideliter N°143, pp. 30-31).

Et pourtant, dans **Eglise à Lyon**, on peut toujours lire des articles du genre de celui-ci : *“Musulmans et chrétiens, s'entre-connaître en confiance”* (N°1, janvier 2008, p.13). On peut vraiment parler d'illusion libérale conciliaire ! Le réveil risque d'être douloureux...

*Abbé Guy Castelain*

Les vendredis de Carême  
à 18h00

## **Chemin de Croix**



à l'église  
**Notre-Dame-  
de-France**

*Confessions à 17H45 ou après la messe*

### **Communion Pascale :**

Notre Sainte Mère l'Eglise nous demande, sous peine de péché mortel, de recevoir la Sainte Communion au temps pascal.

Ce temps s'étend du dimanche de la Passion au dimanche du Bon Pasteur, soit cette année du dimanche 9 mars au dimanche 6 avril.

Pour les malades, ce temps est prolongé jusqu'au dimanche de la Sainte Trinité, soit, pour cette année jusqu'au 3 juin.

**Récollecion de Carême à  
la chapelle Saint-Walfroy**  
prêchée par M. l'abbé Ludovic Girod

**Dimanche 9 Mars**

13h30 : instruction  
14h15 : temps d'oraison  
14h45 : temps libre  
15h00 : instruction  
15h45 : salut du T. S. Sacrement avec chapelet  
16h30 : clôture

### **Carnet de Famille**

#### **Baptême**

Joseph-Marie Leroux, le 17 février à Reims.

## **ACTIVITÉS PAROISSIALES**

### **Croisade du Rosaire :**

*Intention du mois : Pour les missions et la propagation de la foi.*

### **Catéchisme :**

PRUNAY : Abbé Girod  
Enfants (de 5 à 14 ans) : le mercredi 12 et 19 de 14h30 à 16h30.

REIMS : Abbé Girod  
Adolescents ( de 14 à 18 ans) : les mercredis de 18h30 à 19h30 en période scolaire .

Adultes : le mardi à 20h30 à Reims  
mardi 4 : Tu ne mentiras pas  
mardi 18 : le respect de la vie

CHARLEVILLE : Abbé Castel

TROYES : Abbé Girod  
dimanche 2 et 16 de 16h30 à 17h30

### **Cercle de la Tradition :**

CHARLEVILLE : Abbé Castel  
samedi 1 à 19h00

La Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ selon saint Thomas d'Acquin

### **Cercle Sainte-Marie des Mères de Famille :**

PRUNAY : Abbé Girod  
Mardi 18 de 14h30 à 16h00

### **Croisade Eucharistique :**

*Intention du mois : Pour la propagation de la foi catholique.*

PRUNAY (Filles) : Abbé Gérard  
Samedi 15 de 9h00 à 12h00 au prieuré.

### **Louveteaux (Meute Bx Charles de Foucauld) :**

PRUNAY : Abbé Girod  
Réunion le samedi 1er de 14h00 à 17h00 au Prieuré Notre-Dame de Fatima.

## **Quelques dates importantes pour les mois à venir**

**Dimanche 20 avril :** Cérémonie des Communions Solennelles (retraite préparatoire du 16 au 19 avril).

**Dimanche 27 avril :** Marche de préparation au pèlerinage de Pentecôte.

**Dimanche 4 mai :** Journée familiale à Joinville avec pèlerinage à la ceinture de saint Joseph.

**Dimanche 25 mai (Fête-Dieu) :** Cérémonie des premières communions.

**Dimanche 8 juin :** Kermesse du prieuré.